

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 Février 2016

Convocation : le 22 Février 2016

Présents : Mesdames BARBAZANGES, PLAGNAT, LE MOULT, BERGERON et RISCH
Messieurs DEJOURS, DUPIN, BASSET, MARGIRIER, VALLON, LADREYT et HURLIN

Excusés : Mesdames CORBIN et VASSEL
Monsieur GUERIN



web

La séance est ouverte à 20 heures.

Le procès-verbal du 29 Janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain LADREYT

- **Echange sur le principe de laïcité : la laïcité : une valeur de la République :**

En préambule et sur la base du vade-mecum rédigé par l'AMF (Association des Maires de France), le Maire rappelle la portée du principe de laïcité et son histoire.

Sa traduction dans la gestion communale au quotidien est ensuite précisée (financement des associations, neutralité religieuse des élus, des agents dans l'exercice de leurs fonctions).

Fondement juridique du principe de laïcité :

- Loi du 09 Décembre 1905 : séparation des églises et de l'état
 - Article 1 : la République assure la liberté de conscience, elle garantit le libre exercice des cultes.
- Constitution du 04 Octobre 1958 :
 - Article 1 : la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle respecte toutes les croyances.

La laïcité assure la liberté absolue de conscience, consacre des droits égaux pour tous les citoyens sans tenir compte de leurs croyances – ou de leur absence de croyance – et permet de maintenir dans la sphère publique (bâtiments publics, services publics) une neutralité stricte.

Le principe de laïcité n'est tourné contre aucune religion au contraire il est garant de non-discrimination et d'égalité. Ainsi, on peut être laïque et croyant ou bien laïque et non croyant. La laïcité permet de décliner au quotidien notre devise républicaine : Liberté ; Egalité, Fraternité. Le principe de laïcité mérite sans conteste qu'il figure au fronton des mairies. C'est le sens de cette réflexion.

A noter que l'Amicale Laïque de Crussol a organisé le 25 février à la salle Agora de Guilhaud Granges une conférence débat « la Laïcité un chemin pour le mieux vivre ensemble » animée par Gérard BOUCHET, Docteur en philosophie et Président de l'Observatoire de la laïcité 26 / 07.

- **Réunion de la commission communale des impôts directs (CCID):**

La CCID se réunira le vendredi 18 mars 2016 à 14h00 en mairie de CHAMPIS sous la présidence de Monsieur le Maire de Champis pour examiner les valeurs locatives et le classement des propriétés bâties.

Les membres de la commission seront convoqués par courrier.

Il est rappelé que les 12 membres de la commission communale des impôts directs ont été désignés par la Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Ardèche parmi une liste de 24 noms proposés par le Maire de Champis.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
BATHAIL Valérie	BASSET Fabrice
BOUDAY Dominique	DAUPHIN Rolande
COSTE Gilbert	DEAGE Marcel
SAHY Denis	LEFORT Françoise
SERRETTE Bernard	MARGIRIER Daniel
SOTON Jean	PLAGNAT Indiana

- **Orientations budgétaires 2016 :**

La commission des finances composée de Gilbert Dejours, Alain Ladreyt, Guénoilé Vallon, Sylvain Hurlin et de Françoise Barbazanges s'est réunie le vendredi 26 février 2016 afin de préparer les budgets primitifs 2016 qui seront votés lors de la prochaine séance du conseil municipal du 25 mars.

Lors de la séance du 25 septembre 2015, l'équipe municipale a délibéré à l'unanimité pour la suppression du budget CCAS. L'excédent CCAS de 2100 € sera repris au budget principal de la commune.

Au terme des premiers échanges, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition communaux. A noter que la Communauté de communes Rhône Crussol devrait augmenter ses taux de 2 %.

- **Lotissement « le Souledomati » : location des villas communales / réception des travaux / contentieux :**

o **Location :**

Suite à l'appel à candidatures lancé, 11 candidats ont déposé des dossiers. La commission « logement » qui s'est réunie en mairie le jeudi 11 février a sélectionné 2 familles ayant chacune 3 enfants de moins de 10 ans. Emménagement à compter du 01/04/2016.

o **Réception des travaux :**

La réception des travaux en présence des entreprises, des architectes, des élus a eu lieu le lundi 15 février.



L'inauguration de ces 2 villas communales est fixé au samedi 30 avril 2016 à 11 heures.

o **Travaux de finition :**

- ✚ Sécurisation des terrains
- ✚ Etanchéité de la mare
- ✚ Engazonnement des espaces verts avant la fin mars
- ✚ L'équipe municipale achèvera la fin des plantations sur les toitures le 10 mars
- ✚ Installation des boîtes aux lettres.

o **Ventes des terrains :**

2 lots restent disponibles à la vente : le lot 5 et le lot 6.

Plus de renseignements : MAIRIE DE CHAMPIS 04 75 58 31 37.

- **Communauté de communes Rhône Crussol : étude des gisements fonciers :**

Une étude des gisements fonciers a été lancée par la CCRC en partenariat avec EPORA (Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône Alpes) en vue d'identifier dans chaque commune les zones à aménager.

Pour Champis, Denis DUPIN souhaite que le secteur du Fringuet soit clairement indiqué pour la création d'une zone artisanale communale ou intercommunale d'environ 3 hectares.

- **Chemins ruraux :**

Après plusieurs mois de travaux, Daniel MARGIRIER, Alain LADREYT et Solange BERGERON viennent d'achever le recensement des chemins ruraux. Une carte des chemins ruraux a été présentée à l'équipe municipale distinguant les chemins praticables, les chemins partiellement fermés pouvant être réouverts ainsi que les chemins disparus soit un total de 46 013 m de chemins ruraux.

Le nouveau bulletin municipal N° 35 consacré aux chemins ruraux a été diffusé.

3 permanences seront assurées en mairie :

- Le mercredi 9 mars de 17 h à 19 h
- Le samedi 12 mars de 10 h à 12 h
- Le mercredi 16 mars de 17 h à 19 h

Chacun pourra consulter la carte et formuler d'éventuelles remarques.

- **Office de Tourisme : changement du statut / désignation des membres :**

Validés lors du conseil communautaire du 23 février, les statuts de l'office du tourisme Rhône Crussol prévoient un comité de direction de 21 membres repartis dans 3 collèges. Au titre du collège des élus (qui ne peuvent être que des personnes siégeant au conseil communautaire) CHAMPIS sera représenté par Gilbert DEJOURS (titulaire) et Denis DUPIN (suppléant).

- **Réflexion autour d'une maison de pays :**

Suite à l'acquisition par la commune de l'ancien grenier au Fringuet, l'équipe municipale souhaiterait créer une maison de pays permettant la vente des productions locales en circuits courts en partenariat avec les agriculteurs et les artisans locaux. Projet en cours de réflexion.

- **Aire de covoiturage du Fringuet :**

Après examen du plan d'aménagement élaboré par la Communauté de communes Rhône Crussol les élus de Champis demandent que les containers du tri sélectif soient regroupés avec les bacs à ordures ménagères au fond du parking.

Une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides sera installée dans cette aire de covoiturage.

Les travaux réalisés par la Communauté de communes Rhône Crussol sont programmés pour 2016.

- **Projet de fresques murales : La Bâtie de Crussol :**

Les fresques validées par l'équipe municipale sont en cours de réalisation. Elles devraient être installées avant le mois de mai sur la façade sud du temple.

- **Label village internet : la commune de CHAMPIS récompensée**

La commune de CHAMPIS vient de se voir décerner le label Village Internet.

Ce label national récompense sa politique numérique particulièrement active et dynamique. Ce label est remis chaque année aux collectivités qui inscrivent une politique internet et numérique dans leur mission de service public à disposition de tous les habitants.

Au plan national depuis 1999, 945 collectivités locales ont été récompensées avec l'attribution de 1 à 5 @. Cette distinction s'affichera sur les panneaux d'entrée de la commune, sur le site internet et dans les publications communales.

Au titre de 2016, 165 communes figurent au palmarès. Avec une arobase, la commune de CHAMPIS fait son entrée dans le classement.

Toute l'équipe municipale est fière d'avoir été récompensée. Cette distinction nationale qui vient saluer les initiatives et le travail accompli, est un encouragement fort à poursuivre pour développer au bénéfice de tous, l'espace public numérique communal.

- **SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) : enquête publique :**

Le projet de SCOT du Grand Rovaltain Ardèche Drôme, adopté à l'unanimité par le Syndicat mixte a été soumis à l'avis des personnes associées.

L'enquête publique s'ouvre. Elle se déroulera du 16 mars au 29 avril inclus.

Une consultation du dossier est possible à la mairie d'Alboussière pendant les heures d'ouverture.

Le commissaire enquêteur tiendra une permanence en mairie d'Alboussière :

- ✓ Le mercredi 16 mars de 10 h à 12 h
- ✓ Le vendredi 29 avril de 10 h à 12 h

Possibilité de remettre une clé USB aux personnes intéressées (à demander en mairie)

- **Accueil des migrants : le collectif « Réfugiés du plateau » :**

Catherine RISCH informe le conseil municipal des intentions du collectif composé d'une vingtaine de bénévoles : volonté d'accueillir des familles sur des communes du plateau (Alboussière / Boffres et Champis). Confirmation de l'équipe municipale de louer à l'association du Secours Populaire la maison du « chemin de la Croix ». Préalablement des travaux de remise en état devront être réalisés.

<p>Prochaine séance du conseil municipal : Le vendredi 25 mars 2016 à 20 heures salle du conseil à Champis</p>
--

La séance est levée à 00 h 00

Le Secrétaire de Séance
Alain LADREYT

Les Membres du Conseil Municipal